



Bulletin d'information

16 septembre 2021

Agnico Eagle Nunavut émet un préavis concernant une politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19

Au cours de la dernière année et demie, Agnico Eagle a adapté son mode de fonctionnement afin de s'assurer d'offrir un lieu de travail sécuritaire à ses employés et de protéger les communautés où elle exerce ses activités. Considérant l'arrivée de nouveaux variants hautement contagieux, tel que le Delta, et l'augmentation des cas de COVID-19 au Canada, Agnico Eagle Nunavut mettra en place une politique de vaccination obligatoire sur ses sites du Nunavut et dans ses bureaux connexes, à partir du 15 octobre 2021.

Les sites et bureaux concernés sont les mines Hope Bay et Meliadine, le complexe Meadowbank, les bureaux du CTMN (Val-d'Or), de Mirabel, de Rankin Inlet, de Baker Lake et de Cambridge Bay, ainsi que les vols de Nolinor, CalmAir et SummitAir. Tous les employés, entrepreneurs, visiteurs et invités se rendant à nos sites et bureaux du Nunavut devront avoir reçu, avant le 15 octobre 2021, au moins une dose d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé par le gouvernement du Canada et, avant le 15 novembre 2021, leur deuxième dose du vaccin.

Cette vaccination obligatoire consiste en une mesure de précaution supplémentaire pour protéger la santé de nos employés dans un contexte de sites éloignés, évitant ainsi la mise en quarantaine des sites, ainsi que pour protéger les communautés ayant une capacité de soins intensifs limitée.

Selon des données récemment publiées par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), la majorité des infections et des décès dus à la COVID-19 au Canada survient chez des personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées. En fait, le taux de nouveaux cas de COVID-19 chez les personnes non vaccinées est 11 fois plus élevé que chez les personnes entièrement vaccinées (source : Agence de la santé publique du Canada).

« Il est de notre devoir de protéger la santé et la sécurité de nos employés et de nos entrepreneurs et de contribuer à la protection des communautés où nous exerçons nos activités, surtout dans un contexte de sites éloignés. La mise en œuvre de cette nouvelle mesure ajoute une protection supplémentaire pour nous aider à assurer un milieu de travail sécuritaire ainsi qu'à réduire le risque de propagation du virus », a déclaré Martin Plante, Vice-président Nunavut.

Toutes les autres mesures préventives déjà en place continueront d'être appliquées. Les tests de dépistage seront également maintenus pour toutes les personnes qui se rendent sur les sites du Nunavut.

Agnico Eagle continuera de travailler en étroite collaboration avec l'administrateur en chef de la santé publique du Nunavut et les autorités en place et s'adaptera à la situation selon son évolution.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous.